

SYNDICAT MIXTE VALENCE ROMANS DEPLACEMENTS

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Fourniture, installation et exploitation de centrales
photovoltaïques en toitures

Cahier des charges

Date limite de remise de la proposition : 16 juillet 2021 – 12h00

OBJET DE L'OCCUPATION

Dans un double objectif de faire fructifier son parc immobilier et de concourir à la production d'énergie verte, le syndicat mixte Valence Romans Déplacements propose de procéder à l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques par des prestataires externes, sur les toitures de son siège administration et des bureaux d'exploitation, toutes deux situées à Valence. Ces deux bâtiments sont à proximité immédiate du dépôt de bus de Valence, intégrant une station de compression gaz, des bus gaz, électriques et thermiques.

En vertu d'une convention d'occupation du domaine public, donnant lieu au versement d'une redevance, il sera permis au titulaire de cet AMI d'installer et d'exploiter des centrales photovoltaïques en toiture, conformément aux règles édictées par la collectivité dans la convention. L'électricité produite sera injectée dans le réseau.

Cette exploitation se fera dans le respect des usagers, des biens publics et sans entraver les différents services publics qu'ils accueillent.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Bâtiments concernés :

Les installations seront sur ces deux bâtiments, actuellement en construction :

- Bâtiment 1 : siège du Syndicat Mixte – Bâtiment en cours de construction, 98 rue Léon Gaumont – 26 000 VALENCE
- Bâtiment 2 : bâtiment d'exploitation – Bâtiment en cours de construction, 143 rue de la Forêt – 26 000 VALENCE

Le plan masse du projet est fourni en annexe aux formats .pdf et .dwg.

L'installation de deux centrales se fera à la suite de la réception complète du projet, actuellement prévue fin décembre 2022.

Prestations à la charge de l'opérateur cocontractant :

Le titulaire de l'AMI deviendra le maître d'ouvrage de ces centrales durant la période de la convention.

Le titulaire aura à sa charge l'ensemble des actions nécessaires à la mise en place et bon fonctionnement des installations, à savoir notamment :

Études :

- Études de production d'électricité photovoltaïque,

- Études de raccordement au réseau d'électricité,
- Déclarations et autorisations administratives nécessaires,
- Le cas échéant, dossier de candidature à l'appel d'offres de la CRE.

Travaux :

- La fourniture, la pose et le raccordement des capteurs solaires photovoltaïques et de leurs supports (rampes de fixation, intégration dans les toitures, ...),
- La fourniture, la pose et le raccordement des onduleurs et armoires électriques,
- Le raccordement électrique au réseau public (y compris tranchées, poste et tout matériels utiles au raccordement des centrales PV),
- L'évacuation et l'élimination des déchets issus du chantier,
- Le cas échéant, la remise en état des toitures et sous-toitures en cas de modification de celles-ci.

Exploitation et maintenance :

- L'exploitation sera réalisée par le titulaire de l'AMI, durant la durée de la convention,
- La maintenance des centrales sera réalisée par le titulaire, et à sa charge, durant la durée de la convention.

Les engagements :

Le titulaire s'engage à la protection, respect et sauvegarde des existants :

- sur les sites proposés en toitures, les travaux seront à réaliser à l'issue de la réception des bâtiments : le candidat devra donc prendre toutes les mesures pour garantir la sécurité des occupants et les activités qui ont lieu sur le site.
- le candidat devra s'assurer que les modifications apportées aux bâtiments ou espaces extérieurs ne causent pas de détériorations indésirables et/ou non concertées avec le syndicat mixte Valence Romans Déplacements.
- Le candidat est assuré, notamment pour les risques d'incendie (sur site, proximité avec une station de recharge gaz et des bus gaz, thermique et électrique).

Durant le chantier et l'exploitation :

- Le chantier devra être maintenu en parfait état de propreté,
- Les déchets devront être éliminés progressivement tout au long du chantier.

En résumé, l'entreprise devra en fin de chantier pouvoir restituer les parties existantes dans le même état de propreté que celui dans lequel se trouvait le site au démarrage du chantier.

Les candidats sont contractuellement réputés avoir, avant remise de leur réponse, procédé à l'intégration des données, délivrées par la collectivité, sur le contexte de chaque site.

CARATÉRISTIQUES DES SITES

N°	Bâtiment	ERP	Surface toiture utile (m ²)	Type toiture	Commentaires
1	SIÈGE	Non	Environ 240 m ²	Dalle béton + Isolant Classe C + Étanchéité bitume + Gravillons	Dans chaque bâtiment, un local technique ouvrant directement sur l'extérieur a été prévu pour implanter les équipements électriques (onduleurs + armoire de protection). Ce local est directement relié à la toiture par une gaine technique pour le cheminement des câbles DC. Une crosse permet la traversée de la toiture.
2	EXPLOITATION	Non	Environ 550 m ²	Dalle béton + Isolant Classe C + Étanchéité bitume + Gravillons	Des fourreaux en attente sont prévus entre chaque local technique et la limite de domaine privé/public pour le raccordement au réseau public d'électricité.

VISITES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les bâtiments ne sont pas encore construits. Cependant, si nécessaire, une visite est possible et prévue le mercredi 7 juillet à 9h30.

Les demandes de renseignements complémentaires devront être adressées à :
marches@valenceromansdeplacements.fr **au plus tard le 9 juillet 2021 à 12h00.**

CARACTÉRISTIQUES DU TITRE D'OCCUPATION

La durée d'occupation du domaine est à proposer dans la réponse par le cocontractant de la collectivité selon son modèle économique.

La redevance est à proposer dans la réponse par le cocontractant de la collectivité.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Avant de procéder à l'examen des projets, la structure des porteurs de projet sera analysée. Ces dernières devront présenter des garanties en termes de savoir-faire, d'expertise dans le domaine des centrales photovoltaïques, de moyens humains et de référence.

Critères de sélection :

1. Offre globale du candidat (*durée de conventionnement, redevance, conditions suspensives*) : 50 %
2. Production énergétique des projets présentés (*surface, rendement, énergie produite*) : 30 %
3. Qualité des projets (*matériels, méthodologie, moyens humains*) : 20 %

DÉPÔT DES PROPOSITIONS

Propositions dématérialisées :

Le dépôt de la proposition et l'ensemble des documents demandés, dont le projet de convention entièrement rempli, devra se faire à l'adresse mail suivante : marches@valenceromansdeplacements.fr .

Les documents seront transmis en un seul mail, en pièces jointes ou via un lien vers un service de transfert de fichiers.

Le mail aura pour objet « Appel à intérêt pour installation et exploitation de centrales photovoltaïques en toitures »

DOCUMENTS À FOURNIR

1) PRÉSENTATION DU CANDIDAT

<input type="checkbox"/>	<p>Un mémoire de présentation du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none">- Présentation de l'entreprise (activités, implantations, chiffre d'affaires global et, le cas échéant, chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de la présente manifestation d'intérêt).- Moyens humains et matériels du candidat.- Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants.- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, en rapport avec l'objet de la présente manifestation d'intérêt.
--------------------------	--

2) PROJET DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

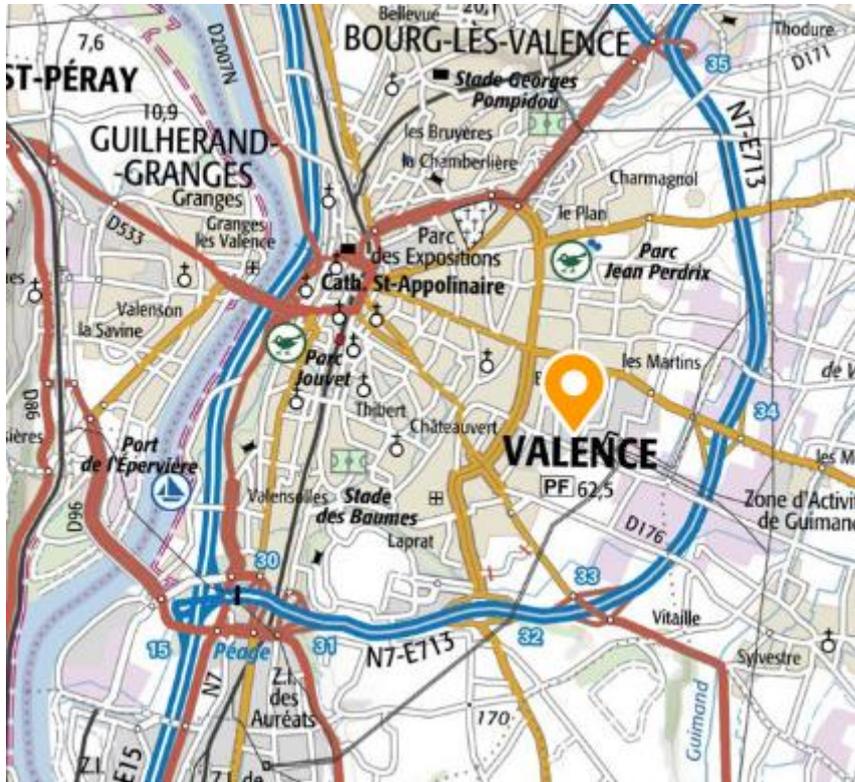
<input type="checkbox"/>	<p>Un mémoire technique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Description des caractéristiques de chacune des deux centrales photovoltaïques projetées : surface couverte, puissance totale, production annuelle attendue, orientation et inclinaison des modules photovoltaïques.- Description des matériels mis en œuvre accompagnée de leur certification technique, le cas échéant.- Description de la méthodologie qui sera adoptée (phase développement, phase réalisation) et des moyens humains et matériels que le candidat compte affecter à la réalisation de chacun des deux centrales.
<input type="checkbox"/>	<p>Un plan d'implantation des centrales photovoltaïques projetées sur les toitures mises à disposition.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Un calendrier prévisionnel d'exécution (jusqu'à la mise en service des centrales photovoltaïques).</p>

3) OFFRE POUR L'OCCUPATION DES TOITURES

<input type="checkbox"/>	<p>Un projet de convention d'occupation temporaire des toitures mises à disposition, intégrant et définissant l'ensemble des modalités techniques et réglementaires nécessaires pour mener à bien le projet et son exploitation, sur ces toitures mises à disposition par VRD. La convention intégrera notamment la durée d'occupation et la redevance demandées par le candidat, les conditions suspensives.</p>
--------------------------	--

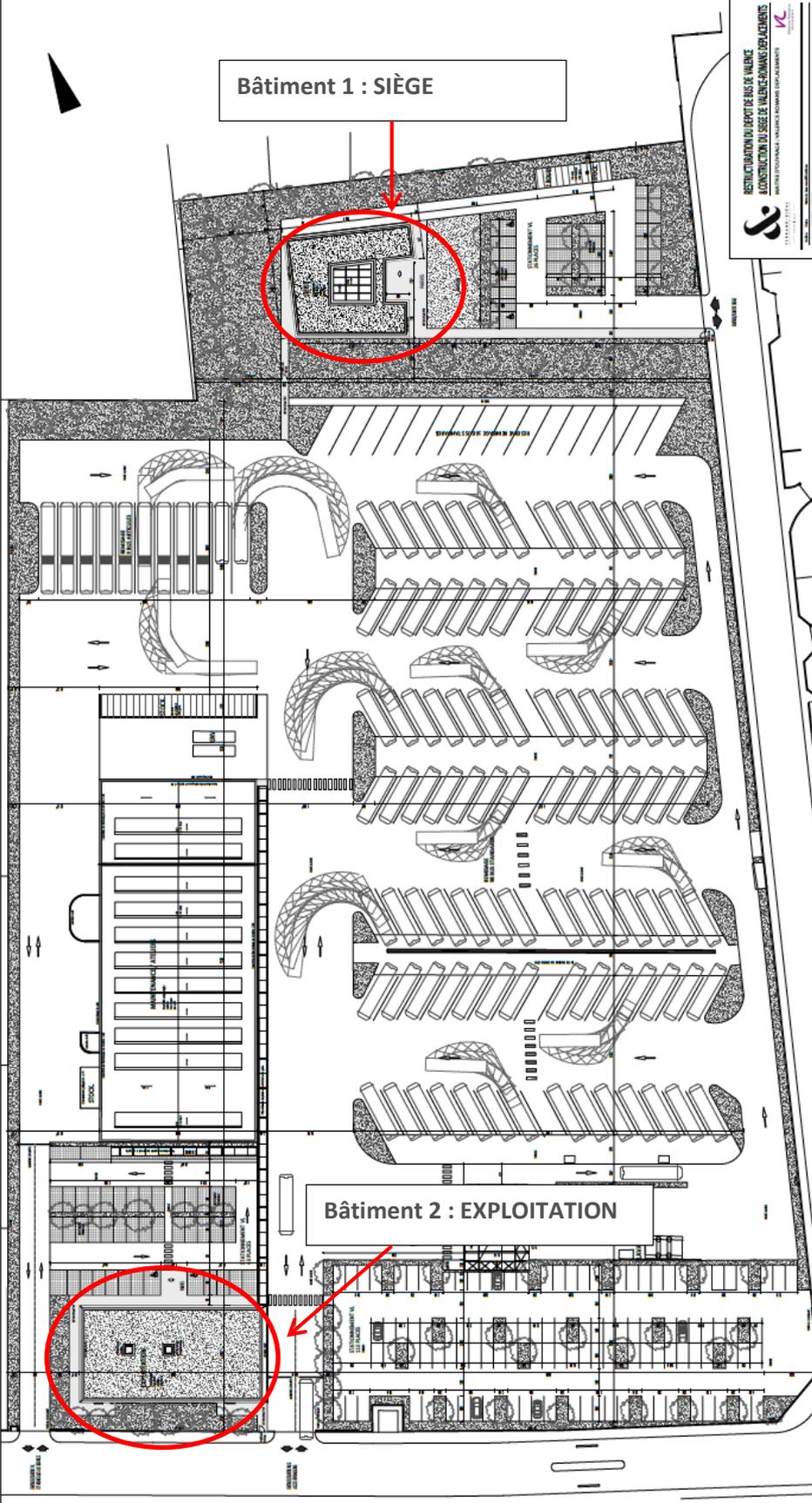
ANNEXE 1 : PLANS

PLANS DE SITUATION :



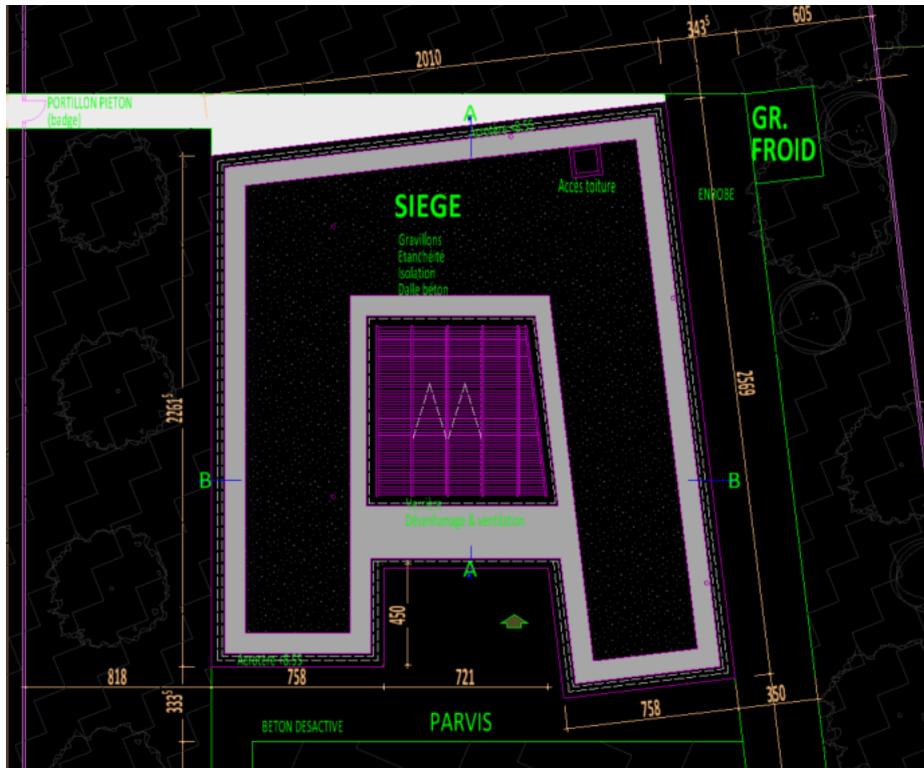
PLAN MASSE :

Également disponible en PDF et DWG.



PLANS DE TOITURES :

BÂTIMENT 1 – BÂTIMENT SIÈGE :



BÂTIMENT 2 – BÂTIMENT D'EXPLOITATION :

